

Des hommes et des femmes au cœur de nos sociétés

À chacun son identité...

Des sociétés cosmopolites

Des héritages en commun

Le vieillissement de nos sociétés

La famille, entre tradition et modernité

Des sociétés solidaires

...À chacun ses modes de vie

Consommation

Activité et marché du travail

Loisirs et styles de vie

Médias

À chacun son identité

Des sociétés cosmopolites

Les territoires québécois et français se sont peuplés progressivement, chacun à sa manière, grâce à l'afflux de la population immigrante. Le Québec a vu sa population évoluer à partir du XV^e siècle. La France, de son côté, est historiquement une terre d'accueil, notamment depuis la Révolution qui en a fait le « pays des Droits de l'Homme ». Aujourd'hui, le Québec et la France attirent toujours autant, mais différemment, et tous deux se caractérisent par leur diversité ethnoculturelle.

► Le Québec, terre d'immigration

Le Québec s'est construit par l'implantation de colonies et par l'accueil successif de nombreuses vagues d'immigrants qui ont forgé son visage actuel.

Le peuplement originel

Au moment de ce qu'on appelle encore « les découvertes », ce coin de terre est déjà connu, depuis des siècles, des aventuriers et des pêcheurs venus de l'Europe ou de l'Afrique. Au XVI^e siècle, suite aux ravages provoqués par les guerres et la peste, et afin de pouvoir subvenir aux besoins alimentaires de leurs populations, l'Espagne, le Portugal, la Hollande, la France et la Grande-Bretagne implantent des postes en Amérique du Nord pour exploiter le commerce des fourrures et de la pêche.

La colonisation européenne (1604-1760)

Les Français arrivent en « Nouvelle-France ». Durant deux siècles, des colonies vont

s'implanter sur ces terres, où vivent depuis fort longtemps plus de 20 000 autochtones. L'immigration française à grande échelle est de courte durée. À partir de 1681, cette immigration diminue peu à peu jusqu'à la Conquête.

Les premières migrations (1783-1784)

L'augmentation de la population française est assurée par les naissances. Contrôlée par Londres, l'immigration est orientée pour répondre aux besoins de l'économie locale, en fonction des disponibilités de la métropole.

La première vague d'immigration au Québec est venue du sud des États-Unis, à la suite de la guerre d'indépendance. Le Québec accueille entre 1783 et 1784 quelque 9 000 loyalistes, militaires, civils, blancs, noirs et iroquois. Dès lors, les convictions politiques de ces réfugiés refoulés de leur pays d'origine par la guerre civile ont été perçues par les francophones comme un signe d'attachement aux valeurs de l'Empire britannique.

L'immigration britannique (à partir de 1815)

La fin des guerres napoléoniennes marque le début d'une immigration massive des îles Britanniques. En 1871, les Irlandais – qui ont largement contribué au creusage du canal de Lachine – forment 51 % de la population d'origine britannique au Québec, suivis par les Anglais (29 %) et les Écossais (20 %).

Entre 1840 et 1860, avec ces deux poussées migratoires, la population d'origine britannique représente le quart de la population du Québec. Leur implantation sur le territoire est surtout concentrée à Montréal ainsi que dans les Cantons-de-l'Est et l'Outaouais. Par la suite, on constate une

diminution constante de cette population au profit des autres groupes ethnoculturels. Des milliers de Chinois et d'Irlandais sont recrutés pour construire la voie de chemin de fer du *Canadien Pacifique*, traversant le Canada d'est en ouest.

L'arrivée des Européens (à partir de 1860)

Une politique de développement agricole conduit le Québec à faire venir massivement des travailleurs en provenance de l'Europe de l'Est, de la Scandinavie et de la Chine. Ce sont les premiers pas de l'industrialisation. Mais en réaction à la dépression et à la hausse du taux de chômage en 1930, le gouvernement du Canada suspend l'immigration en provenance d'Europe.

Pour les Juifs d'Europe de l'Est, chassés par les pogroms russes, et pour les habitants de l'Empire austro-hongrois, en plein démembrement, l'Amérique est la terre de la liberté et de l'avenir individuel et collectif. Ils embarquent par bateaux pour New-York, Halifax, Boston ou Montréal.

En 1945, au lendemain de la 2^e Guerre mondiale, l'Europe est dévastée. Le Canada, dont les besoins en main-d'œuvre sont importants, accueille 90 % des immigrants européens, principalement des Italiens, mais aussi des Portugais, Allemands, Français, Grecs et Juifs issus de divers pays européens. De 1946 à 1960, un nombre impressionnant de 2 millions d'immigrants s'installent au Canada, dont 403 934 au Québec, soit 21,6 % de l'immigration totale.

Une immigration pluraliste (1950-1970)

À la fin des années 60, l'immigration change de visage : d'autres groupes s'installent au

Québec, notamment des Antillais, Chinois, Indiens, Pakistanais, des Juifs sépharades originaires d'Afrique du Nord, des Haïtiens et des réfugiés du Sud-Est asiatique et d'Amérique latine.

Les années 70 (1970-1980)

Avec l'arrivée de nombreux habitants des pays du bloc communiste (Hongrois, Polonais et Tchécoslovaques), une politique d'immigration plus sélective est instaurée.



Le quartier chinois de Montréal.

Les années 80 (1980-1990)

Les années 80 sont marquées par une nouvelle forme d'immigration en provenance de pays non européens : pays d'Asie (Vietnam, Cambodge) et Caraïbes (Haïti notamment).

L'immigration francophone (1990-2000)

La politique d'immigration favorise la connaissance du français, d'où l'arrivée de Roumains, de Français et de Maghrébins.

L'immigration aujourd'hui (2000-2005)

Aujourd'hui s'ajoute à la vague d'immigration francophone les habitants des pays Sud-asiatiques : Indiens, Pakistanais, Bangladais et Sri Lankais, ainsi que les Africains sub-sahariens.

► La France, pays des droits de l'homme

Depuis la Révolution française (1789), la France est historiquement une terre d'accueil. « Pays des Droits de l'Homme », elle apparaît comme refuge aux personnes recherchant la liberté dans une Europe secouée par les guerres et les persécutions depuis plusieurs siècles. Ce n'est qu'au milieu du XIX^e siècle, avec le début de la Révolution industrielle et des grands mouvements de population, qu'apparaît la notion d'immigration.

L'immigration d'Europe de l'Est (1880-1900)

Des juifs d'Europe de l'Est viennent se réfugier en France, pour fuir les pogroms et les persécutions qui sévissent en Pologne, en Allemagne et en Autriche.

Une immigration économique (1900-1915)

L'immigration d'ordre idéologique se transforme en immigration économique. Ce sont au départ les populations frontalières, Belges, Allemands, Italiens et Suisses, qui viennent en France chercher du travail. En 1911, la population étrangère est estimée à 1 120 000 personnes, soit près de 3 % de la population totale.

Premier effort de guerre : la France fait appel à l'Empire colonial (1915-1920)

Lorsque la guerre éclate en 1914, la France fait appel aux peuples de son empire

colonial. Ce sont surtout des Maghrébins, des Indochinois, des Chinois et des Malgaches. La France fait aussi appel aux Européens et plus de 225 000 Espagnols, Portugais, Grecs et Bulgares s'installent en France, ainsi qu'un contingent de plus de 1 million d'Italiens.

La France, premier pays d'immigrés au monde (1920-1939)

Pendant cette période, 700 000 Polonais s'installent en France. En 1931, les étrangers représentent 6,6 % de la population, faisant de la France le 1^{er} pays d'immigration au monde.

Deuxième effort de guerre (1939-1945)

En 1939, c'est le début de la seconde guerre mondiale. De nouveau, la France fait appel à son empire colonial. 178 000 Africains et Malgaches, 20 000 Indochinois et 320 000 Maghrébins sont appelés à combattre.



Les troupes coloniales sont mobilisées en 1914.

La reconstruction (1945-1956)

La France sort affaiblie de la guerre. Pour reconstruire le pays, elle fait appel à la main-d'œuvre étrangère. À partir de 1950, 600 000 Espagnols et 700 000 Portugais s'attellent à cette tâche. Quelques années plus tard, les Algériens, Marocains et Tunisiens viennent les rejoindre.

L'ère de la décolonisation (1956-1973)

Entre 1956 et 1962, la France entre dans une phase de décolonisation. Un million et demi de rapatriés s'installent en France. Les « Trente Glorieuses » (1950-1970) marquent les derniers temps d'une immigration peu contrôlée.

Une politique d'immigration restreinte et de regroupement familial (1973-1990)

En octobre 1973, le premier choc pétrolier bouleverse l'économie française et la plonge dans un abîme financier. Le chômage croît, les revenus chutent. En 1974, le gouvernement décide de freiner les immigrations vers la France car cette dernière ne peut plus les absorber. Seuls sont autorisés les regroupements familiaux et les demandeurs d'asile.

Une politique d'immigration diversifiée (1990-2005)

Depuis 1990, la politique d'immigration a repris, marquée par une diversification des pays, d'origine de plus en plus lointaine, avec une montée des ressortissants d'Asie, d'Europe de l'Est et surtout d'Afrique subsaharienne.

► Les politiques d'immigration

Si nos sociétés ont longtemps été marquées et unies par l'influence de la chrétienté et par la langue française, elles se sont également transformées au contact des populations immigrées. Cet apport de population se traduit aujourd'hui par une réelle diversité culturelle dans la définition de l'identité de la France et du Québec.

Vers une nouvelle politique d'immigration en France

En 30 ans, la France est passée d'une immigration de main-d'œuvre, souvent temporaire, à une immigration familiale, plutôt définitive. Aujourd'hui, les pouvoirs publics se trouvent confrontés à d'importantes questions d'intégration professionnelle et d'insertion sociale, dont les causes sont multiples et complexes.

Au sein de l'espace européen, les accords de Schengen, signés en 1985 puis harmonisés par la suite avec les nouveaux pays membres, autorisent « la libre circulation des personnes » entre les pays signataires (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse).

Au niveau national, il existe depuis 1990 un *Haut Conseil à l'intégration* (HCI), instance de réflexion et de proposition, dont le mandat est de « donner un avis sur les questions relatives à l'intégration des résidents étrangers ou d'origine étrangère », à la demande du Premier ministre ou du comité interministériel. Afin de compléter son dispositif d'intégration, la France s'est dotée en 2004 d'un outil de terrain, la *Haute*

autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE), qui cumule plusieurs rôles : c'est à la fois un organisme de ressources (information, communication, formation, inspection), un acteur du dispositif (rôle de médiateur et d'assistance aux personnes victimes de discriminations) et un outil de recherche (élaboration de bonnes pratiques).

Le Code Civil a été modifié par la loi du 26 novembre 2003 et exige désormais que toute personne souhaitant être naturalisée « ait une connaissance suffisante, selon sa condition » de la langue française, mais aussi des droits et devoirs d'un citoyen français, à travers des *Contrats d'intégration*. Le 11 avril 2005 est créé

le *Guide des droits et des devoirs du citoyen français*, qui est remis à chaque nouveau demandeur de la nationalité française, lequel doit se soumettre à un examen linguistique et civique dans les mois suivant son arrivée.

Le ministère de l'Intérieur vise aussi à « rétablir un discours positif sur l'immigration » en passant de « l'immigration subie à l'immigration choisie », avec deux mesures principales : le renforcement des contrôles d'entrée des étrangers pour lutter contre l'immigration clandestine, et l'instauration d'un système à points inspiré du modèle québécois, afin « d'attirer les cerveaux » en fonction des besoins économiques et scientifiques de la France.

• • • La Semaine d'actions contre le racisme (SACR)

Créée en mars 2000 à l'initiative de l'Office franco-québécois pour la jeunesse, la *Semaine d'actions contre le racisme* (SACR) est un rendez-vous annuel où se mêlent colloques, débats, tables rondes, expositions, cinéma, musique et littérature. Autant de passerelles qui visent à démystifier les différentes formes que peuvent emprunter dans notre société les manifestations d'intolérance. Des délégations étrangères contribuent à donner à la SACR son caractère international. La SACR s'inscrit dans le cadre des manifestations du 21 mars, *Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale*.



Durant la SACR, l'OFQJ, associé à plusieurs partenaires, s'investit dans l'organisation du *Rendez-vous international des jeunes* qui réunit une trentaine de participants francophones âgés de 18 à 35 ans en provenance du Canada, du Québec, de la France, de la Wallonie-Bruxelles et parfois d'autres pays francophones. Ces jeunes sont investis à divers titres dans des actions en lien avec la discrimination, le profilage racial, la ghettoïsation et militent dans les domaines des droits humains et de la lutte contre le racisme. Le *Rendez-vous international des jeunes* fait généralement écho à la thématique annuelle de la SACR. Parmi ces thèmes forts, on relève notamment « Le pouvoir de l'art », où les participants ont conçu des ateliers et productions à tonalité culturelle, « La responsabilité des Sciences » ou encore « États, frontières et racisme », qui a permis de remettre une série de recommandations aux pouvoirs publics. La volonté du comité organisateur de l'événement est d'exporter le concept du *Rendez-vous international des jeunes* vers d'autres pays.

Pour connaître les différentes réalisations : www.inforacisme.com

L'efficacité du modèle québécois

L'immigration étant de responsabilité partagée entre le gouvernement fédéral et les provinces, le Québec ne s'est pas préoccupé d'immigration avant les années 60. Pendant toute cette période, les francophones catholiques ignorent les immigrants dont la langue et la religion sont différentes. Ces communautés intègrent donc les valeurs culturelles et linguistiques des anglophones, associés à la réussite économique. L'élite politique de l'époque prend peu à peu conscience de l'importance d'intégrer les immigrants et surtout d'augmenter l'immigration francophone. Dès lors, le gouvernement du Québec négocie de nombreux accords bilatéraux en matière de sélection des immigrants avec le gouvernement fédéral afin que l'immigration réponde aux besoins démographiques, économiques et culturels du Québec.

En 1968 est créé le premier ministère de l'Immigration du Québec, dont le mandat est de superviser l'établissement des immigrants au Québec et leur intégration au sein de la société francophone. Déjà, l'année précédente, le gouvernement québécois avait démontré sa volonté de jouer un rôle plus actif dans le dossier de l'immigration en instaurant les *Centres d'orientation et de formation des immigrants* (COFI), qui proposent des cours de français et de citoyenneté aux immigrants afin qu'ils s'intègrent à la société. Depuis, nombre d'autres lois, tant au Québec qu'au Canada, ont été adoptées afin de bien encadrer le processus de sélection et d'intégration des immigrants.

L'accord Canada - Québec, entré en vigueur le 1^{er} avril 1991, fixe le partage des responsabilités entre le Québec, seul

responsable de la sélection des immigrants, et le Canada, seul responsable de leur admission dans cette province.

Le Québec a simplifié les démarches d'immigration et a mis en place un système de sélection à points. Le principe est simple : pour immigrer au Québec, il faut en obtenir un certain nombre. Ces points sont attribués en fonction de l'âge, de la situation familiale et économique de l'immigrant, des langues parlées et de son niveau d'instruction.

Actuellement, la politique d'immigration repose sur trois piliers : la sélection et l'intégration des immigrants, l'apprentissage du français et l'établissement de communications étroites entre le gouvernement et les différentes communautés culturelles. Un des points importants est de favoriser l'immigration francophone au Québec. Ainsi, de 1995 à 1999, sur les 6 premiers groupes d'immigrants admis au Québec, 3 sont de langue francophone. Les Français arrivent au premier rang (8,6 %), les Algériens se classent troisièmes (5,8 %) et les Haïtiens sixièmes (5,3 %). Le plan d'immigration 2005-2007, déposé par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, prévoit le maintien « à au moins 50 % la proportion de personnes immigrantes connaissant le français au moment de leur admission ».

Comme partout en Amérique du Nord, on remarque que la majorité des immigrants au Québec se concentre dans les grandes métropoles. Les communautés allophones (ne parlant ni anglais, ni français) et immigrantes se regroupent sur l'Île-de-Montréal, qui offre de meilleures perspectives ainsi qu'un soutien culturel, linguistique et économique nécessaire pour s'adapter à la société d'accueil.

Le gouvernement québécois s'est doté en 1984 d'un organisme permanent et autonome de consultation et de recherche, le *Conseil des relations interculturelles*. Il a comme fonction principale de conseiller le ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, dans la planification, la coordination et la mise en œuvre des politiques gouvernementales relatives aux relations interculturelles, à l'intégration des immigrés, au rapprochement interculturel et à l'ouverture à la diversité.

Quelques chiffres...

Le Québec, ce sont 706 965 immigrés en 2001, soit 9,9 % de la population. 70 % d'entre eux s'établissent sur l'Île-de-Montréal. L'origine des immigrants au Québec est diversifiée :

- 9,8 % sont Italiens ;
- 7,1 % sont Français ;
- 6,8 % sont Haïtiens ;
- 4,1 % sont Libanais ;
- 3,6 % sont Américains ;
- 3,5 % sont Chinois ;
- 3,2 % sont Vietnamiens ;
- 3,2 % sont Portugais ;
- 3,2 % sont Grecs ;
- 2,9 % sont Marocains.

La France, ce sont 4,5 millions d'immigrés en 2004, soit 9,6 % de la population. 40 % d'entre eux s'établissent en Île-de-France, notamment à Paris. Origine des immigrants en France :

- 41 % sont originaires d'Europe ;
- 42 % sont originaires d'Afrique ;
- 14 % sont originaires d'Asie ;
- 3 % sont originaires d'Amérique et d'Océanie.

Le Québec accueille chaque année environ 6 000 immigrants français et plus de 5 000 étudiants français. Au bout de 10 ans, 85 % des Français venus au Québec s'y sont installés définitivement. Concernant le

nombre de Québécois vivant en France, il n'existe pas de chiffres officiels. On estime cependant leur nombre à 50 000, dont 25 000 en région parisienne. Quant aux étudiants, ils sont estimés à un petit millier.

Des héritages en commun

► La langue française

La « langue du roi » devient « langue de la Nation »

À l'époque des Carolingiens (dynastie de rois francs en Europe occidentale de 750 après JC au X^e siècle), la France se divise en trois grands ensembles linguistiques : les langues d'Oïl au nord, les langues d'Oc au sud et le franco-provençal du nord-est au sud-est. À cela, s'ajoutent les langues des régions qui n'appartiennent pas encore à la France : les langues germaniques (le flamand, l'alsacien, etc.) et les langues basque et bretonne.

Ce n'est qu'en 987 qu'Hugues Capet, roi des Francs, fait du « francien » ou « français » (l'ancien français) la langue des rois et de l'aristocratie. Durant plusieurs siècles, l'existence d'une capitale stable installée à Paris et la continuité de la dynastie capétienne contribuent à donner du prestige à cette langue, bien que complètement méconnue du peuple français.

En 1539, François 1^{er}, roi de France, impose le français comme la langue de l'administration par l'ordonnance de Villers-Cotterêt. Sous le règne de Louis XIII (1610-1643), le cardinal Richelieu fonde l'*Académie française* en 1635 et la charge d'établir un dictionnaire, une grammaire, une rhétorique et une poétique de la langue. À la fin du XVI^e siècle, le français est devenu une langue littéraire, mais toujours inutilisée par le peuple de France,

analphabète à près de 99 % et parlant ses propres dialectes régionaux, les patois.

C'est avec la Révolution française en 1789 que la « langue du roi » devient la « langue de la Nation ». La Constitution est rédigée en français. L'imprimerie prend un essor fulgurant avec la parution de nombreux journaux politiques, scientifiques et techniques dans un français populaire très différent de celui de la Cour. À la fin du XVIII^e siècle, la majorité de la population comprend le français, même si la plupart sont bilingues et utilisent leur patois dans la vie quotidienne. Entre 1830 et 1890, le français se démocratise. En 1830, les manuels scolaires en latin sont remplacés par des manuels en français. En 1881, la *loi Ferry* rend obligatoire et gratuit l'enseignement primaire. S'ensuit une lutte autoritaire et acharnée de l'école publique contre les patois.

La langue québécoise : un vernaculaire du français

Au Québec, les langues régionales, importées par les colons français, vont disparaître entre 1680 et 1700 : l'Église, « les Filles du Roy » élevées à Paris, et surtout, la nécessité d'une solidarité entre les habitants

de ces terres arides, ont eu raison des patois au profit du français.

Par le Traité de Paris de 1763, les Anglais gagnent la Nouvelle-France et tentent d'y imposer leur langue, reléguant ainsi le français à un rôle de second ordre. Puis, en 1840, ils proclament l'anglais « langue officielle » dans l'article 41 de la *Loi de l'Union*. Sous la pression des Canadiens français, le gouvernement anglais abroge la loi et rétablit le bilinguisme franco-anglais en 1848, mais en réalité, la langue française n'est utilisée qu'à des fins de traduction.

Tout au long du XIX^e siècle, des immigrants anglophones arrivent au Québec. Les Canadiens français émigrent aux États-Unis, réduisant ainsi la proportion de francophones au sein du territoire. Dès le début de ce siècle, l'anglais est la langue de travail des dirigeants et celle de l'affichage dans toutes les villes du Canada français.

Les Anglais lancent alors l'idée que le français n'a pas sa place au Canada. Pour eux, le français qui y est parlé n'a

• • • **François 1^{er} (1494-1547)**

Roi de France et symbole de la Renaissance, François 1^{er} encourage le grand mouvement humaniste qui traverse alors l'Europe. Il fait fleurir à sa cour les lettres et les arts, protège les humanistes, tel Clément Marot, souvent attaqué par la Sorbonne pour son inspiration trop libre. Michelet témoigne : « Les souverains de la Renaissance encouragèrent les artistes, seul François 1^{er} les aima ». Vinci et Rabelais sont les maîtres de sa pensée. Il écrit à Michel-Ange comme à un roi, s'incline devant Léonard de Vinci en lui disant « Sire ». Pour contrer l'entêtement de l'Université de Paris, il fonde le Collège de France (1530) qui devint le principal foyer de l'humanisme. L'ordonnance de Villers-Cotterêt (1539), par laquelle François 1^{er} impose le français aux hommes de loi du royaume, consacre le triomphe du français sur le latin.



rien de commun avec le « vrai » français. Ils accusent les francophones de parler un *French Canadien Patois*.

Avec le Traité de Paris, les Québécois s'interrogent sur leurs droits linguistiques, remettent en question la fierté de leur parler et subissent des discriminations en raison de leur langue.



Affiche de propagande de la Révolution tranquille (1962).

C'est l'Église catholique qui va contribuer à pérenniser le français. En effet, la majorité des anglophones étant protestants, l'Église va faire de l'anglais la « langue de l'erreur, de l'hérésie, de la révolte, de la division et de l'anarchie dogmatique et morale ». La majorité des francophones étant pratiquants, le mouvement s'installe. Toute l'histoire des Canadiens français sera marquée par cette trilogie : la religion catholique, la langue française et les lois civiles françaises.

La Révolution tranquille des années 60 affirme l'identité québécoise. Le français devient une arme de combat et le symbole de la libération. La Province de Québec prend le nom de Québec, les *Canadiens français* deviennent les Québécois, et les autres francophones les « francophones hors-Québec ». Cette question de langue devint à la fois une question idéologique, démographique, scolaire, économique et politique. Deux phénomènes s'opposent : le « joual-mépris » et le « joual-fierté », valorisant la spécificité québécoise et marquant la contestation d'une société dépendante.

• • • Une langue pleine de vitalité

Marie-Éva de Villers a fait une étude comparative du français en usage dans de grands journaux ou magazines français et québécois. Elle est également connue pour son *Multidictionnaire de la langue française* et son ouvrage *Le vif désir de durer*.

« Le français du Québec est une langue pleine de vitalité, riche et innovatrice, qui se distingue par sa capacité d'inventer des mots pour désigner des réalités nouvelles, propres au Québec (*câblo-distributeur, cégep, pourvoirie*) ou non (*aluminerie, babillard, vol nolisé*), ou encore pour éviter les emprunts à l'anglais. Ainsi, la création des néologismes *dépanneur, motoneige, téléavertisseur* ou *courriel* relève de la détermination des francophones du Québec à ne pas démissionner devant le raz-de-marée anglo-saxon et à puiser plutôt dans les ressources de leur langue. Le français des Québécois se distingue aussi par l'utilisation de mots venus de France, oubliés par la majorité des autres francophones, mais dont l'usage s'est maintenu au Québec et en Amérique française [...]. Enfin, le français québécois a emprunté à l'anglais pour nommer des réalités politiques, juridiques, économiques ou sportives (*caucus, coroner, débenture, curling*), tout comme il a emprunté aux langues amérindiennes pour désigner des peuples (*Abénaquis, Algonquins, Attikameks*) ou des espèces de la faune et de la flore du territoire canadien (*achigan, atoca, carcajou, caribou*)... ».

Plusieurs lois voient le jour : la *Loi pour promouvoir la langue française au Québec* en 1969 (loi 63), la *Loi sur la langue officielle* en 1974 (loi 22), qui fait du français la langue nationale officielle, et enfin la *Charte de la langue française* en 1977, la fameuse loi 101. En 1993, les anglophones demandent un rééquilibrage des forces et la *Loi modifiant la Charte de la langue française*, ou loi 86, rétablit le bilinguisme dans l'affichage commercial au Québec, tout en affirmant la prédominance du français.

Aujourd'hui, près de 80 % des habitants du Québec sont francophones, ce qui en fait la principale communauté d'expression française du continent américain.

► Le catholicisme

La France, fille aînée de l'Église



Église de la Sainte-Trinité à Paris.

Si depuis deux siècles la République française défend avec ferveur le principe de laïcité, le peuple français est marqué par une longue tradition chrétienne (édit de Milan, 313 après JC).

Le 25 décembre 499, Clovis, roi des Francs, se convertit au christianisme et en fait ainsi la religion des rois. Cet acte fera de la France la « fille aînée de l'Église », scellera pour treize siècles l'alliance du trône et du christianisme et donnera aux rois de France une légitimité « de droit divin ». Le christianisme sera le ciment de la cohésion sociale durant des siècles.

En 1905 est promulguée la *loi de séparation de l'Église et de l'État*. De ce passé reste aujourd'hui un impressionnant héritage, touchant de multiples domaines. La *Cité des Papes* à Avignon, les mille et une chapelles, églises et cathédrales qui parsèment le paysage français, les châteaux forts du centre et du sud rappellent le rôle central de la France dans l'histoire du catholicisme en Occident.

« La République est laïque, la France est chrétienne »

Charles de Gaulle

La Nouvelle-France, fondée « au nom de Dieu et du roi »



Basilique Notre-Dame-de-Québec.

En 1608 est fondée la ville de Québec « au nom de Dieu et du roi », à l'époque où l'Église

En savoir plus...

Défense de la langue française en France et au Québec

En France

La Constitution de la République française (1958) définit la langue française comme « la langue de la République ». La *loi Toubon* (4 août 1994) renforce l'utilisation du français en créant une législation linguistique. Elle comporte cependant des dispositions particulières pour la protection des langues régionales.

Les domaines d'application de cette loi concernent l'information du consommateur, les relations dans le monde du travail, l'enseignement, l'audiovisuel, les manifestations, colloques et congrès ainsi que les services publics.

Quatre organismes contrôlent l'application de la *loi Toubon* :

- l'Académie française (depuis 1635) ;
- la Délégation générale de la langue française ;
- le Conseil supérieur à la langue française et aux langues de France ;
- la Commission générale de terminologie et de néologie.

Au Québec

Plusieurs lois sont adoptées depuis 1969 :

La Loi pour promouvoir la langue française au Québec, loi 63 (1969)

La Loi sur la langue officielle, loi 22 (1974) :

- elle décrète le français, seule langue nationale officielle.

La Charte de la langue française, ou loi 101 (1977) :

- se définit comme la pièce maîtresse de la politique linguistique du Québec et s'appuie sur les constats défavorables concernant la langue française observés dans les domaines de l'immigration, de l'éducation et du marché du travail ;
- assure la qualité et le rayonnement de la langue française ;
- vise à faire du français la langue de travail et la langue prioritaire dans l'affichage public, et à rendre obligatoire l'enseignement du français dans le réseau scolaire anglophone.

En savoir plus...

Défense de la langue française en France et au Québec

La *Charte de la langue française* au Québec repose sur quatre principes généraux :

- endiguer le processus d'assimilation et de minorisation des francophones ;
- assurer la prédominance socio-économique de la majorité francophone ;
- réaliser l'affirmation du fait français ;
- préserver les droits linguistiques des anglophones.

Cette Charte s'applique dans les domaines de la législation, de la justice, de l'administration publique et des domaines parapublics, des ordres professionnels, du monde du travail, du monde du commerce et des affaires, de l'enseignement et de l'affichage.

Trois organismes contrôlent l'application de cette Charte :

- l'Office québécois de la langue française ;
- le Conseil de la langue française ;
- la Commission de toponymie.

D'autres lois québécoises comportent des dispositions d'ordre linguistique dont, notamment, la *Loi sur l'instruction publique*, la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, et la *Loi sur l'immigration au Québec*.

À ce jour, la langue française est la langue du gouvernement et de l'administration publique. Cependant, force est de constater que le secteur privé présente une tout autre situation. Malgré le succès des programmes de francisation imposés aux entreprises de plus de 50 employés dans les années 80, l'anglais prévaut dans la vie de nombreux travailleurs québécois. Les années 90 ont vu réapparaître le bilinguisme au travail et même l'usage exclusif de l'anglais dans plusieurs nouveaux secteurs économiques qui n'existaient pas auparavant au Québec, comme par exemple l'industrie de la haute technologie.

Plus de renseignements : <http://www.oqlf.gouv.qc.ca/>
<http://www.cilf.org/>
<http://www.culture.gouv.fr:80/culture/dglf/garde.htm>

est à l'apogée de sa puissance. La chrétienté y jouera le même rôle unificateur qu'en France. L'évangélisation des peuples autochtones précédera la fondation des paroisses.

Avec l'abandon de la Nouvelle-France aux Anglais, les Canadiens français, qui sont majoritairement catholiques, vont faire de leur religion une « arme de défense » de leur identité face aux Anglais protestants. C'est l'originalité de l'histoire du Québec, parsemée d'une double influence française et anglaise, qui, en faisant des Canadiens français une minorité, renforcera l'Église et le catholicisme.

L'influence de l'Église s'essoufflera cent ans plus tard avec la Révolution tranquille et entraînera la séparation de l'Église et de l'État.

Le catholicisme aujourd'hui

La pensée judéo-chrétienne a façonné et façonne toujours les modes de vie des Français et des Québécois dans leurs valeurs morales et leur tradition sociale. Du Moyen Âge jusqu'au XVIII^e siècle, la spiritualité de la charité envers les pauvres et les malades s'est appuyée sur cette parole de l'Évangile qui dit : « Tout ce que vous ferez au moindre d'entre vous, c'est à moi que vous le ferez », donnant ainsi naissance au « catholicisme social » (Emmaüs, les Petits Frères des Pauvres, etc.). Il existait déjà depuis des siècles sous la forme de confréries catholiques qui étaient les premiers organes de la solidarité communautaire. Au Québec, le catholicisme social est apparu plus tard, au début du XX^e siècle.

Le pouvoir de l'Église catholique est allé décroissant depuis la fin du XIX^e siècle. « L'État providence » du milieu du XX^e siècle, en venant au secours des défavorisés et en établissant des règles de vie communes, a empiété sur le

rôle traditionnel de l'Église, limitant peu à peu son influence dans l'organisation sociale. Aujourd'hui, les églises se vident et les vocations se font plus rares. On observe toutefois de fortes mobilisations lors de grands événements religieux tels que le jubilé de la naissance du Christ en 2000, les *Journées mondiales pour la jeunesse* (JMJ) et la mort du pape Jean-Paul II en 2005.

En France, selon un sondage *Le Monde-La Vie-CSA* datant de 2003, 62 % des adultes se déclarent de confession catholique, même si tous ne pratiquent pas. Au Québec, selon le recensement de 2001, 82 % de la population se définissait comme catholiques (dont 25 % de pratiquants). On peut également ajouter les 4,5 % de protestants et les 1,3 % de chrétiens orthodoxes qui complètent le visage de la chrétienté actuelle au Québec.

Le vieillissement de nos sociétés

► Des vies de plus en plus longues



Les « séniors », une nouvelle classe d'âge en pleine expansion.

L'allongement de la durée de vie, qui n'est pas un phénomène récent, tend aujourd'hui à soulever de nouveaux problèmes, à commencer par l'avenir du système des retraites publiques et privées ou encore le poids des dépenses de santé sur les budgets publics. À titre d'exemple, dans les années 70 en France, on comptait 8 actifs pour un retraité contre 5 aujourd'hui et 2 dans 20 ans !...

Simultanément, le vieillissement des populations a conduit à une approche plus moderne de la segmentation démographique de la population. Aujourd'hui, on distingue le 3^e âge, représenté par des « séniors » encore dynamiques, du 4^e âge.

Les progrès de la médecine et l'amélioration des conditions de vie dans les pays occidentaux ont permis d'allonger considérablement l'espérance de vie tout au long du siècle. Il y a encore 100 ans, elle ne dépassait guère 35 ans. Depuis 15 ans, on observe une réduction de l'écart entre les hommes et les femmes. Le vieillissement de la population entraîne ainsi une augmentation de l'âge médian.

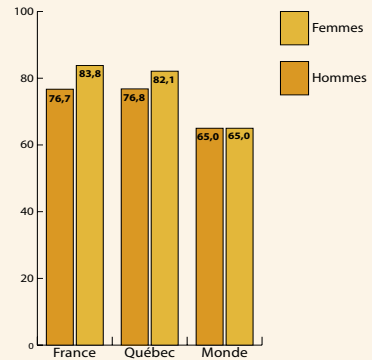
Au Québec comme en France, on observe que la proportion de jeunes de moins de 20 ans diminue d'année en année au profit de l'explosion du nombre des plus de 65 ans.

► Le défi de la natalité

Trente ans de moindre fécondité ont contribué au vieillissement des populations. Jusqu'en 2002, le Québec a toujours réussi à assurer la majorité de son accroissement grâce à son excédent naturel (plus de naissances que de décès). Aujourd'hui, l'accroissement par l'immigration (le solde migratoire) est plus important que l'accroissement naturel. En

France, l'accroissement naturel est toujours plus important que l'accroissement par la migration.

Tableau comparatif de l'espérance de vie en France, au Québec et dans le monde en 2004



Bureau de la Statistique du Québec 2005, INSEE 2005

À l'avenir, il est probable que le renouvellement de la population soit assuré en grande partie grâce à l'accroissement du solde migratoire. En Europe, certains pays comme l'Allemagne et l'Italie suivent déjà ce scénario.

Croissance de la population entre 2003 et 2004 en nombre et en pourcentage de la population totale

	France	Québec
Naissances	797 400 (1,3 %)	73 000 (0,9 %)
Décès	518 100 (0,8 %)	55 000 (0,7 %)
Accroissement naturel	279 300 (0,4 %)	18 000 (0,2 %)
Accroissement migratoire	107 500 (0,2 %)	30 547 (0,4 %)

Bureau de la Statistique du Québec 2004, INSEE 2004

La famille, entre tradition et modernité

Jusque dans les années 70, la cellule familiale traditionnelle, c'est-à-dire un couple parental et leurs enfants, était considérée en France et au Québec comme le premier maillon de l'organisation sociale. L'évolution des modes de vie et l'allongement de la durée de vie

ont entraîné un véritable bouleversement des comportements conjugaux, qui s'est fortement accentué à partir des années 80. Toutes les formes cohabitent sans dépréciation sociale : vie en couple ou en célibataire, avec ou sans enfants, mariés ou en union libre, homo ou hétéro... Les familles se composent et se recomposent : les schémas ne sont plus figés.

L'augmentation des ménages constitués d'une personne est l'un des changements majeurs de nos sociétés. Là où ils ne représentaient pas plus de 10 % des ménages il y a 40 ans, c'est maintenant près d'un ménage sur trois qui se compose d'une seule personne. Paradoxalement, le marché des rencontres n'a jamais été aussi florissant (soirées célibataires, « speed dating », sites de rencontres, etc.).

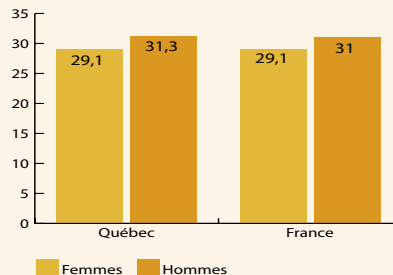
► Quel avenir pour l'institution du mariage ?

Le nombre de mariages ne cesse de diminuer depuis les années 70. Chez les 20-30 ans, le concubinage (aussi appelé union libre ou union de fait) est devenu une norme et près de 80 % d'entre eux choisissent cette solution lors de leur installation en couple. Le mariage continue pourtant d'exercer un fort pouvoir d'attraction, même s'il a généralement lieu plus tard.

Au Québec, les couples choisissent entre un mariage civil (au Palais de justice) ou un mariage religieux (à l'Église), tandis qu'en France, on peut choisir de faire les deux, ou simplement un mariage civil, le seul à être reconnu par la République.

On compte au Québec deux fois moins de mariages qu'il y a 40 ans. En 2003, seuls 31,5 % des couples étaient mariés, le plus bas taux jamais recensé !

Comparatif de l'âge moyen au moment du mariage



Sources : Bureau de la Statistique du Québec 2003, INSEE 2003

En France, 43 % des couples étaient mariés en 2004 contre 70 % en 1970... Cette désaffection pour le mariage a entraîné l'explosion du nombre de naissances hors mariage. Elles représentaient 59 % des naissances au Québec en 2003 et 47,4 % des naissances en France en 2004. Il y a 40 ans, ces naissances étaient considérées comme marginales.

Aujourd'hui, le nombre de divorces tend à se stabiliser en France et au Québec (environ 20 000 par an au Québec et 120 000 par an en France). On observe également un meilleur règlement des conflits entre les parents divorcés, qui impliquent des enfants dans deux cas sur trois.

Les familles se recomposent. Ainsi, en 2003, 23 % des mariages au Québec et 17,3 % des mariages en France concernent une personne divorcée et ce chiffre est en régulière augmentation.

► De nouvelles formes d'union

Suite aux modifications des lois fédérales en 2002, le mariage entre homosexuels est reconnu au Québec depuis le 19 mars 2004. Le Québec rejoint les rangs de l'Espagne,

des Pays-Bas et du Danemark comme pays des plus progressistes au monde dans ce domaine. Les couples hétérosexuels ou homosexuels peuvent choisir de faire vie commune dans le cadre d'un mariage, d'une union civile ou d'une union de fait.

Les personnes liées par une union civile (de juridiction provinciale) ont les mêmes droits et obligations que celles liées par le mariage (de juridiction fédérale). Les seules distinctions que fait la loi entre les époux et les conjoints unis civilement portent sur l'âge requis pour s'unir, les motifs de dissolution de l'union civile et le processus de dissolution.

En France, le *Pacte civil de solidarité* (PACS) a été mis en place en 1999 et permet l'union contractuelle de deux personnes majeures. Le PACS impose une aide matérielle mutuelle et oblige à une solidarité face aux dettes contractées en couple. D'autre part, le PACS permet d'obtenir une représentation unique pour la sécurité sociale et les impôts. Enfin, il protège le conjoint restant en cas de décès en allégeant les droits de succession.

Ces nouvelles formes d'unions permettent une reconnaissance pour les couples homosexuels, mais ont également permis aux hétérosexuels de bénéficier de ces statuts moins contraignants que ceux du mariage.

Des sociétés solidaires

► « Filet social » et « Protection sociale »

Les gouvernements québécois et français consacrent une bonne part de leur budget respectif aux services sociaux : retraite, soins de santé, indemnisations de chômage et autres revenus de substitution. Toutes ces mesures contribuent au mieux-être de nos collectivités. Les organismes sociaux ont été créés dans le but de protéger les individus contre la survenance de certains risques qui pourraient se traduire par une contraction brutale de leurs revenus, ou par la dégradation des conditions de vie. On distingue quatre secteurs essentiels :

- l'emploi (perte d'emploi, difficulté à trouver un travail) ;
- la santé (risque de maladie ou d'accident) ;
- la vieillesse (mauvaise santé, soins particuliers) ;
- la famille (faible revenu, enfant à charge).

Au Québec, le financement du filet social est assuré par le gouvernement québécois, d'une part, qui subventionne certaines allocations et services, mais aussi par le gouvernement fédéral, d'autre part, qui propose surtout une série d'abattements fiscaux en fonction des revenus et de la situation des personnes.

En France, le système de protection sociale est fondé sur la solidarité nationale et représente

• • • Le taux de fécondité expliqué

Pour qu'une population puisse se renouveler sans recours à l'immigration, les femmes doivent engendrer 2,1 enfants en moyenne dans leur vie. À l'heure actuelle, le taux de fécondité du Québec n'est que de 1,48 enfants par femme. La France est le second pays de l'Europe des 25 qui a la plus forte fécondité avec un taux moyen de 1,91 enfants par femme. À titre de comparaison, le taux moyen de fécondité en Europe est de 1,48 enfants par femme. À noter aussi que les femmes ont leur premier enfant de plus en plus tard. L'âge moyen de la mère à la naissance du premier enfant est de 29,1 ans au Québec en 2003 et de 29,6 ans en France en 2004.

29,9 % du PIB en 2003 (465 milliards d'euros). Depuis 1945, ces dépenses ont augmenté 2 fois plus vite que le PIB et elles continuent d'augmenter à un rythme soutenu.

► Lutte contre la pauvreté et l'exclusion

Au Québec, l'aide aux plus démunis provient du *Programme d'assistance-emploi* du gouvernement, appelé familièrement « aide sociale ». Il se définit comme une aide financière de dernier recours et concerne deux types de publics : les personnes aptes à occuper un emploi (incitation à entreprendre ou poursuivre des démarches d'intégration ou de réintégration à l'emploi) et les personnes qui présentent une contrainte à l'emploi, qu'elle soit temporaire ou définitive (maladie, handicap, etc.). Au Québec, en 2005, 347 690 ménages bénéficient du *Programme d'assistance-emploi*, dont 127 207 enfants. 73,6 % des bénéficiaires sont des personnes vivant seules.

En France, les minima sociaux protègent les plus démunis. Ce sont des allocations

différentielles dont les montants et les conditions peuvent varier selon de nombreux critères (âge, nationalité, situation familiale, etc.). Les minima sociaux permettent de garantir un minimum de ressources aux personnes insuffisamment couvertes par le volet assurance du système de protection sociale français. Les allocations visent des publics spécifiques confrontés à un risque particulier de pauvreté : décrochage du marché du travail, mauvais état de santé, difficultés liées à la monoparentalité, veuvage ou vieillesse. 3 300 000 ménages bénéficient des minima sociaux. Parmi eux, 1 200 000 touchent le *Revenu minimum d'insertion* (RMI). 1 salarié sur 10 touche le salaire minimum (SMIC).

Aujourd'hui, on constate de nouvelles formes de pauvreté. Elles sont liées à plusieurs facteurs :

- la montée du chômage auprès des jeunes sans qualification et des travailleurs « sénior » ;
- les transformations du marché du travail : précarisation des emplois et montée du temps partiel ;

• • • *Le plan d'action gouvernemental : « Concilier liberté et justice : un défi pour l'avenir »*

Ce plan d'action, mis en place par le gouvernement québécois en 2004, s'articule autour de deux objectifs, la valorisation du travail et la facilitation de la transition entre aide sociale et emploi, et s'accompagne d'une hausse des investissements pour la construction ou l'amélioration de logements sociaux.

Le plan prévoit, entre autres, une indexation annuelle des prestations d'aide sociale par rapport au coût de la vie, la hausse de l'allocation d'aide à l'emploi et du salaire minimum, la création d'une prime au travail pour les travailleurs à faibles revenus et le remplacement des allocations familiales par une nouvelle mesure de soutien aux enfants, qui devrait bénéficier à un plus grand nombre de personnes.

Le plan d'action détermine également une série d'actions spécifiques aux bénéficiaires du *Programme d'assistance-emploi* : extension des aides pour les enfants à toutes les familles, introduction d'un barème (plancher) à l'aide sociale et facilitation des aides au crédit. Des mesures spécifiques pour les groupes les plus en difficulté sont proposées : les familles avec de jeunes enfants, les travailleurs de 55 ans et plus, les personnes ayant des contraintes à l'emploi (handicap, maladie...), les immigrants et les jeunes.

- les transformations sociales : surreprésentation des femmes seules avec enfants, des familles monoparentales et des familles nombreuses.

Politiques menées en France

Depuis le début des années 90, l'écart entre les Français les plus riches et les Français les plus pauvres tend à augmenter. Depuis 2000, la France suit une politique d'urgence sociale.

En 2001, le premier plan national de lutte contre la pauvreté instaure de nouvelles mesures afin de favoriser la reprise du travail et d'améliorer les conditions de vie des plus pauvres : création d'une *Prime pour l'emploi*, réforme des aides au logement et instauration d'une *Couverture médicale universelle* (CMU).

En janvier 2004, le ministre des Solidarités, de la Santé et de la Famille donne naissance à une commission de réflexion sur le thème « Familles, vulnérabilité, pauvreté », dirigée par Martin

Hirsch, Président d'Emmaüs France. À l'issue des travaux de la commission, un rapport est rendu au ministre en avril 2005. Il met en relief les insuffisances du système de lutte actuelle contre la pauvreté et préconise de nouvelles mesures.

Politiques menées au Québec

Le 13 décembre 2002, l'Assemblée nationale du Québec a adopté à l'unanimité la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Il s'agit de la première loi du genre en Amérique du Nord et de l'aboutissement d'un débat interne au Québec qui aura duré sept ans. Les emprunts à la démarche européenne de lutte contre la pauvreté sont nombreux.

La loi fixe un objectif affirmant que le Québec devrait figurer d'ici à la fin de 2012 « au nombre des pays industrialisés comptant le moins de personnes pauvres », sans fixer pour l'instant de balises fermes, ni de point de comparaison standardisé.

• • • *Le Plan national de cohésion sociale*

À l'initiative du ministre de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, Jean-Louis Borloo, la France s'est dotée en 2005 d'un *Plan national de cohésion sociale*. Son objectif : proposer une réponse globale aux problèmes sociaux, et notamment au phénomène de « ghettoïsation ». Jean-Louis Borloo explique :

« Le plan de cohésion sociale a pour ambition de redonner à chacun la possibilité de vivre dignement au sein de notre communauté nationale, c'est la volonté du Président de la République. Il permet une mobilisation sans précédent de moyens importants dans la durée. Que ce soit l'emploi, le logement, l'égalité des chances, un ensemble de mesures concrètes sont d'orès et déjà prises et se mettent en place rapidement. »

Ce plan mobilisera quelques 13 milliards d'euros sur 5 ans pour faire reculer la fracture sociale, en améliorant l'accès à l'emploi et au logement et l'égalité des chances. Parmi les mesures phares, le ministre propose des *Maisons de l'emploi*, dans lesquelles organismes publics et privés uniront leurs forces pour aider les chômeurs à trouver un emploi, ainsi que des *Maisons de la réussite*, pour aider les jeunes en échec scolaire.

Pour remplir les objectifs de cette loi, le Québec s'est doté pour la première fois en 2004 d'un plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion appelé « Concilier liberté et justice sociale : un défi pour l'avenir ». Le budget alloué pour la réalisation de ce projet est de 2,5 milliards de dollars sur la période 2004-2009. Ce plan mise sur la solidarité et l'engagement des collectivités locales et régionales.

Le plan d'action est essentiellement fondé sur deux principes : l'emploi est la première solution pour assurer la sécurité économique et l'inclusion sociale des personnes ; une protection accrue sera accordée aux personnes qui ont des contraintes sévères à l'emploi.

À chacun ses modes de vie

Consommation

La France et le Québec, sociétés riches et développées, se caractérisent par le comportement consumériste de leurs populations.



Une rue commerçante à Montréal, symbole de nos sociétés de consommation.

En France, la consommation est en progression constante depuis plus de 40 ans et représente près de 75 % du PIB.

Cependant, on observe depuis 2001 un ralentissement de la croissance de la

consommation qui s'explique en partie par le contexte mondial et l'économie nationale, mais aussi par une transformation des comportements d'achat. Les consommateurs d'aujourd'hui sont plus exigeants (sécurité alimentaire, design, innovation, etc.) et plus enclins que leurs aînés à comparer les prix et détecter les stratégies marketing. Ils optimisent leur budget en alternant achats bas de gamme et haut de gamme suivant le type de produit.

Tableau comparatif des taux d'équipement

	France	Québec
Réfrigérateur	98,9 %	99,9 %
Four à micro-ondes	74,3 %	92,2 %
Téléphone	86,5 %	96,1 %
Téléphone cellulaire	69,9 %	42,7 %
Lecteur DVD	31,8 %*	28,5 %
Téléviseur	94,8 %	99,6 %
Magnétoscope	70,6 %	90,9 %
Ordinateur personnel	45 %	56,8 %
Internet	33 %	46 %

INSEE, enquête permanente sur les conditions de vie pour l'année 2004
Bureau de la Statistique du Québec pour l'année 2002

* chiffre pour l'année 2003

Le Québec jouit d'un niveau de vie élevé et la consommation des ménages continue de progresser de façon importante. La consommation représente près de 60 % du PIB. Ce début de XXI^e siècle contraste avec la décennie précédente durant laquelle les ressources financières des Québécois n'avaient que peu évolué. Les revenus disponibles bruts des ménages sont maintenant en nette augmentation, bien que cette augmentation soit due en grande partie à l'explosion du recours au crédit à la consommation. Selon la Banque du Canada et la Banque de France, l'endettement représente 115 % du revenu disponible brut

des ménages en 2003 au Québec contre 57,1 % pour la France la même année !



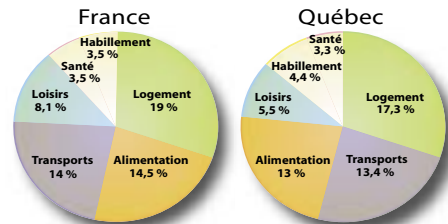
Les supermarchés proposent un choix de plus en plus diversifié de produits.

Autrefois, les principales dépenses des ménages étaient destinées à l'alimentation. L'avènement de nos sociétés de consommation a bouleversé les normes dans ce domaine. L'alimentation est globalement moins chère et surtout plus diversifiée qu'il y a 30 ans. Parmi les nouveaux secteurs alimentaires, on note une forte progression des produits liés à la diététique et des produits biologiques, un retour aux produits régionaux, un fort accroissement de l'alimentation rapide ainsi qu'une explosion des produits « exotiques » étrangers.

Aujourd'hui, le premier poste de dépense des ménages est le logement. Ceci s'explique en partie par le fait que la demande de logements soit plus forte que l'offre, ainsi que par l'accroissement du nombre de propriétaires. En 2002, 56 % des Français et 58 % des Québécois étaient propriétaires de leur logement.

Un autre poste de dépense a fortement évolué depuis 30 ans : celui des transports. La voiture est devenue un moyen de transport incontournable pour toutes les activités (travail, loisirs, achats, etc.) et par conséquent, la hausse du prix des carburants a entraîné une forte augmentation des dépenses dans ce secteur.

Comparatif de la consommation des ménages pour les principaux postes de dépenses
(en pourcentage du revenu brut disponible)



*Enquête sur la consommation des ménages
Sources : Statistique Canada (2002), INSEE 2003*

Au-delà de ces trois grands postes, on observe un changement dans les modes de vie ayant un fort impact sur nos dépenses : la recherche d'un « mieux-être », symptôme d'une société où l'individu est au centre des préoccupations. Par conséquent, toutes les dépenses liées à la culture, aux loisirs, mais aussi au bricolage, à la décoration et l'aménagement des logements et bien sûr, à la santé et aux soins, sont en hausse. Et si la part des dépenses d'habillement est en baisse, c'est uniquement en raison de la baisse des prix car en volume, on consomme de plus en plus.

Activité et marché du travail

► Les politiques d'emploi menées en France et au Québec

En France, la politique d'emploi est en tête des priorités gouvernementales. La stratégie appliquée depuis plus de 30 ans a reposé sur la baisse du temps de travail, afin de créer de nouveaux emplois, et l'allègement des charges sociales payées par les employeurs. Cette politique s'accompagne d'un développement de la formation des travailleurs ainsi que des emplois publics aidés (contrats emploi solidarité, emplois jeunes, contrats d'insertion dans la vie sociale).

La politique de réduction du temps de travail, amorcée en 1981 avec le passage de 40 heures à 39 heures hebdomadaires, a été poursuivie avec les lois Aubry (1988 et 1998) qui ont institué le passage aux 35 heures hebdomadaires.

Selon l'*Institut national de la statistique et des études économiques* (INSEE), le passage de 39 heures à 35 heures de travail par semaine aurait créé 300 000 postes (hors secteur agricole) entre 1997 et 2001, soit 18 % des emplois créés durant cette période.

Les réformes Fillon-Raffarin (2002) et la loi Dutreil (2005) visent à apporter plus de flexibilité dans l'application des lois Aubry. La France s'oriente vers des politiques qui consistent à mieux accompagner et protéger les travailleurs tout au long de leur parcours professionnel.

Au Québec, la politique de l'emploi est fondée sur 3 orientations stratégiques qui visent à :

- favoriser l'amélioration du niveau de qualification de la main-d'œuvre,
- attirer et conserver davantage de personnes sur le marché du travail en favorisant la retraite progressive, la conciliation travail-famille, l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées, des prestataires de l'aide sociale et des travailleurs âgés ;
- contribuer au développement économique et régional et favoriser ainsi le développement de l'emploi.

La Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre, dite « du 1 % » (loi 90), adoptée en 1995, a permis des progrès intéressants dans le domaine de la formation de la main-d'œuvre. La loi 90 oblige les entreprises du Québec à consacrer au moins 1 % de leur masse salariale à la formation de leur main-d'œuvre. Elle s'est étendue graduellement à toutes les entreprises, grandes ou petites. De nombreux employeurs la trouvent encore trop contraignante et poussent le gouvernement à la rendre plus flexible.

► Un syndicalisme à la baisse

En France, le salarié est libre d'être syndiqué ou pas.

Les grands syndicats français

- Confédération française de l'encadrement et Confédération française des cadres (CFE-CGC)
- Confédération française démocratique du travail (CFDT)
- Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)
- Confédération générale du travail (CGT)
- Confédération nationale du travail (CNT)
- Force ouvrière (FO)
- Mouvement des entreprises de France (MEDEF)

Au Québec, le système veut que tous les salariés d'une entreprise cotisent à

• • • France et Québec, deux cultures du monde du travail

En France, les diplômes et la qualification sont les principaux critères retenus par les employeurs pour la sélection d'un candidat à l'embauche. Au Québec, l'expérience et les compétences priment sur les diplômes. De même, concernant les méthodes de travail, on note de nombreuses différences. Là où le Québec privilégie les méthodes anglo-saxonnes (hiérarchie souple, pragmatisme et action), la France conserve une certaine réserve dans ses méthodes de travail (hiérarchie stricte, concertation et réflexion).

la centrale syndicale dont une majorité des ouvriers a obtenu l'accréditation, ce qui explique les différences de taux de syndicalisation entre la France et le Québec : en 2003, il est de 41,4 % au Québec et de 8 % en France, le plus faible taux des pays de l'Union européenne.

D'abord voués à la défense des intérêts de leurs membres, les syndicats jouent également un rôle sur la scène politique. Leur action est plus sensible en France, où les idéologies politiques sont plus marquées, même si un essoufflement se fait sentir depuis quelques années.

Au Québec, hormis l'appui ponctuel aux positions nationalistes du *Parti Québécois*, les syndicats se montrent plus indépendants des partis politiques et jouent davantage le rôle d'une opposition extraparlamentaire.

Les grands syndicats québécois

- Centrale des syndicats démocratiques (CSD)
- Confédération des syndicats nationaux (CSN)
- Centrale des syndicats du Québec (CSQ)
- Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Au Québec, aucun syndicat patronal n'existe à proprement parler, cependant deux

organismes ayant un statut consultatif auprès du gouvernement veillent aux intérêts des dirigeants d'entreprise et assument un rôle de contrepartie aux associations syndicales qui représentent des employés. Il s'agit du *Conseil du Patronat du Québec* (CPQ) pour les grandes entreprises et de la *Fédération canadienne de l'entreprise indépendante* (FCEI) pour les petites et moyennes entreprises.

► Le marché du travail

En France comme au Québec, le marché du travail a beaucoup évolué du fait de la mondialisation des économies et des entreprises. Un phénomène de plus en plus marquant dans nos sociétés est la transition de l'économie vers une économie du savoir.

Le modèle de l'emploi salarié à plein temps à durée indéterminée régresse, au profit d'un net développement de formes de contrats courts ou de missions (travail à temps partiel, contrats à durée déterminée, intérim, emplois saisonniers, etc.) qui peuvent générer une certaine précarité.

Actifs et chômeurs

La population active regroupe toutes les personnes en âge de travailler, qu'elles occupent un emploi ou non. En France comme au Québec, les chances de trouver un emploi sont très disparates en fonction de

• • • L'État « mammouth »

Cette expression, popularisée par le ministre français de l'Éducation nationale, Claude Allègre, il y a quelques années, reflète une réalité propre à la France. En 30 ans, la part d'actifs travaillant dans le secteur public est passée de 12 % à 23 % ! Ces forts effectifs s'expliquent en partie par la reprise du processus de nationalisation en 1982, que les différentes vagues de privatisations survenues par la suite n'ont pas réussi à enrayer. Aujourd'hui en France, 1 salarié sur 5 travaille pour l'État.

l'âge, du niveau de qualification, du sexe ou encore du secteur dans lequel on travaille (public ou privé).

En France, le chômage est de l'ordre des 10 % en 2005. Au Québec, le taux de chômage est de 8,3 %. Concernant la part des chômeurs de longue durée, c'est-à-dire depuis plus d'un an, ils représentent 41,7 % des chômeurs en France (2004) et 12,1 % des chômeurs au Québec (2003).

Depuis peu, le Québec a ajouté à ses statistiques sur le chômage un indicateur du nombre de chercheurs d'emploi dits « travailleurs découragés », qui ne poursuivent plus de réelles recherches pour retrouver du travail. On en compte 7 900 en 2004. En France, il n'existe pas de mesure officielle équivalente.

L'importance de la qualification

Avec l'ouverture des frontières, la concurrence entre les entreprises est forte et la flexibilité des employés est devenue nécessaire pour maintenir la compétitivité. Là où hier, la formation initiale déterminait l'ensemble de la carrière, il faut aujourd'hui envisager une formation continue et un perpétuel développement de nouvelles compétences. Les personnes les mieux protégées du chômage sont donc celles qui ont une véritable expertise, qu'elle soit universitaire ou technique.

Au Québec, 26,7 % des travailleurs ont participé à des activités de formation liées à l'emploi en 2001. Parallèlement, entre 1990 et 2003, la proportion d'emplois ne nécessitant pas de diplômes est passée de 29,5 % à 16,8 %. En France, 24,8 % des

Les principaux indicateurs du marché du travail

	Québec		France	
	<i>Nombre</i>	<i>%</i>	<i>Nombre</i>	<i>%</i>
Population totale *	7 516 000		62 400 000	
Population active	4 027 500	53,6	27 455 000	44,0
Taux d'activité hommes		71,9		74,9
Taux d'activité femmes		60,1		63,8
Population active occupant un emploi	3 685 900		24 455 000	
Taux d'emploi hommes		65,3		68,1
Taux d'emploi femmes		55,5		56,7
Population active au chômage *	341 500	8,3	2 727 000	9,9
Taux de chômage hommes *		9,0		9,3
Taux de chômage femmes *		7,6		11,2

INSEE 2004 (chiffres de l'année 2004) - Bureau de la Statistique du Québec 2004 (chiffres 2004)

* Chiffres de l'année 2005

Synthèse des différentes prestations sociales au Québec et en France

Secteurs visés	Prestations sociales pour tous les Québécois	Prestations sociales pour tous les Français
Santé	• Accès gratuit aux soins depuis 1970 • Géré par la <i>Régie de l'assurance maladie du Québec</i> (carte d'assurance-maladie : <i>Carte Soleil</i>)	• Accès gratuit aux soins depuis 1945 • Géré par la <i>Sécurité sociale</i> (carte d'assurance-maladie <i>Carte Vitale</i>) • <i>Couverture maladie universelle de base</i> (CMU)
Retraite	• Rente de retraite (versée par l'État québécois dès 60 ans) • Pension de sécurité vieillesse ou PSV (versé par le gouvernement fédéral dès 65 ans)	• Allocation retraite (dès 60 ans)
Revenu et emploi	• Prime au travail • Assurance-emploi ou « assurance-chômage » • Existence d'un salaire horaire minimum (7,60 \$/heure en 2005)	• Allocation chômage • Prime pour l'emploi • Existence d'un salaire horaire minimum : le <i>Salaire minimum interprofessionnel de croissance</i> ou SMIC (8,03 €/heure en 2005)
Aide aux familles	• Programme d'allocation maternité (PRALMA) • Soutien aux enfants (et supplément enfant handicapé) • Prestation fiscale canadienne pour enfants • Prestations d'invalidité (rente invalidité et rente d'enfant de personne invalide) • Prestations des survivants (prestation décès, rente conjoint survivant, rente orphelin)	• Allocations familiales • Allocation de soutien familial • Allocation parentale d'éducation • Allocation d'éducation spécialisée • Allocation de présence parentale • Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle

En savoir plus...

Le handicap

Les personnes handicapées forment un groupe très hétérogène : handicaps lourds ou légers, physiques ou mentaux... Tous ont le droit à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière. Les politiques à l'égard des personnes en situation de handicap se sont construites progressivement au cours du XX^e siècle.

En France

La loi du 30 juin 1975 fixe l'intégration des personnes handicapées comme obligation nationale. Par la suite, plusieurs lois vont permettre de renforcer les droits des personnes handicapées, notamment par le biais de la lutte contre toutes les formes de discrimination.

Le 11 février 2005, la *Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* a été adoptée afin de poursuivre dans cette voie. La politique d'insertion des personnes handicapées est menée par le ministère de la Santé et des Solidarités, et plus particulièrement par le ministère délégué à la Sécurité sociale, aux Personnes âgées, aux Personnes handicapées et à la Famille, qui s'appuie sur le secrétariat d'État aux Personnes handicapées.

Au Québec

Il existe depuis 1978 une loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale. Les politiques à l'égard des personnes handicapées sont placées sous l'égide du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, avec comme outil d'intervention l'*Office des personnes handicapées du Québec* (OPHQ). La mission de l'OPHQ est de veiller à la coordination des services dispensés aux personnes handicapées, d'informer et de conseiller ces personnes, de promouvoir leurs intérêts et de favoriser leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.

L'OFQJ : un acteur de l'intégration des personnes handicapées

Dans le cadre de l'entente tripartite signée en 1998 entre l'*Office des personnes handicapées du Québec* (OPHQ), l'*Association des paralysés de France* (APF) et l'OFQJ, la direction des Relations internationales de l'APF a organisé un séminaire d'études qui s'est déroulé à Victoriaville au Québec du 13 au 24 octobre



2004. Ce séminaire, organisé à l'attention d'une quinzaine d'acteurs de l'association (personnes en situation de handicap, parents ou membres de la famille, bénévoles et professionnels de l'association), traite notamment de la collaboration parents/intervenants, des droits des usagers et, en particulier, des questions touchant « la promotion et la mise en place concrète d'une politique d'accessibilité universelle », ainsi que du problème de la désinstitutionalisation.

travailleurs ont bénéficié d'une formation professionnelle en 2003.

De plus en plus d'emplois précaires

En France, depuis 1986, les emplois précaires ont doublé et les contrats en intérim ont triplé, l'ensemble touche 3 millions d'actifs.

Au Québec, les emplois atypiques (emplois à temps partiel et travail autonome) représentent un tiers des emplois totaux en 2004. La croissance de cette catégorie d'emploi touche en particulier les jeunes, les femmes et les travailleurs vieillissants. Force est de constater qu'il existe une inadéquation grandissante entre les régimes de protection sociale et ces nouvelles situations d'emploi, qui offrent peu d'avantages salariaux. Selon les calculs des chercheurs du ministère du Travail, l'emploi atypique dépassera en volume les emplois typiques (salarié régulier à temps plein) en 2017.

Les emplois à temps partiel ne cessent d'augmenter. En France, en 2005, 16,6 % de la population travaille à temps partiel et dans 40 % des cas, la formule à temps partiel a été subie, et non choisie, par le travailleur. Au Québec, le schéma est

quasiment identique. En 2004, 17,8 % de la population active travaille à temps partiel et 41,3 % de ces travailleurs ne l'ont pas choisi. On compte également 3,7 % de travailleurs qui cumulent plusieurs emplois afin de subvenir à leurs besoins.

Jeunes et travail : une entrée difficile dans la vie active

Les jeunes sont la tranche d'âge la plus touchée par le chômage en France et au Québec, car la plus sensible aux fluctuations économiques.

Il y a une grande inégalité parmi les groupes de jeunes selon leur scolarité (niveau et domaine d'études). Les jeunes les plus scolarisés ont un taux de chômage moins élevé que les autres. En France, le chômage des jeunes de moins de 25 ans a dépassé la barre des 20 % en 2005. Le taux de chômage des jeunes hommes a doublé en 10 ans, et celui des jeunes femmes a augmenté d'un tiers sur la même période.

Au Québec, les jeunes hommes sont plus touchés par le chômage que les jeunes femmes. Le taux de chômage des 15-24 ans en 2005 s'établit à 13,2 % contre 8,1 % pour les 25-44 ans et 6,8 % pour les 45-64 ans.

• • • Augmenter l'employabilité des jeunes par des stages professionnels

Le programme *Formation et emploi*, géré depuis 10 ans par l'OFQJ, propose aux jeunes demandeurs d'emploi des stages présélectionnés en entreprise via une banque de stages consultable sur Internet. Conjugant expérience à l'international et véritable expérience professionnelle en entreprise, ce programme permet aux jeunes adultes d'augmenter sensiblement leur employabilité. La réalisation de ces stages est déterminante dans leur insertion sur le marché du travail.

Le programme *Formation et emploi* affiche un taux de retour aux études ou à l'emploi de plus de 70 %. En outre, les apprentissages, la confrontation des méthodes de travail, des idées et des valeurs, sont une expérience bénéfique pour acquérir de nouvelles compétences personnelles, professionnelles et interculturelles.

En France, 60 000 jeunes abandonnent chaque année l'école sans diplôme. Au Québec, c'est 25 % des jeunes qui n'ont ni qualification, ni diplôme après leurs années de scolarité obligatoires.

Les 15-24 ans, avec l'allongement de la durée des études, travaillent de plus en plus souvent au cours de l'été ou durant l'année scolaire pour financer leur enseignement et leur vie quotidienne. En 2004, 67 % des étudiants français travaillaient l'été et 49 % durant l'année scolaire. Ils étaient un peu plus nombreux au Québec avec 76,9 % travaillant au cours de l'été et 57,7 % pendant leurs études en 2001.

Femmes et inégalités

Les femmes ont vu leurs conditions et modes de vie évoluer fortement ces 50 dernières années.

Malgré d'indéniables avancées, elles subissent encore de fortes discriminations dans tous les domaines de leur vie professionnelle (précarité croissante, conditions de travail, rémunération, accès à la formation et à la promotion, etc.).

Concernant l'accès à l'emploi, la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle reste toujours problématique, même si le taux d'activité des femmes ne cesse d'augmenter, et notamment celui des mères ayant des enfants en bas âge. Dans une grande majorité des cas, les femmes assurent encore la plupart des tâches ménagères et des soins aux enfants, tout en travaillant, même si désormais les hommes s'impliquent plus que leurs aînés dans ces tâches.

Face au chômage, la situation des femmes s'est moins dégradée que celle des hommes en termes d'évolution sur les dix dernières années.

Les femmes et la politique

	France	Québec
Part des femmes au gouvernement (ministres)	19 %	33,3 %
Part des femmes à l'Assemblée nationale	12,3 %	32 %
Part des femmes ayant un poste de maire	10,9 %	11,6 % *
Part des femmes aux conseils municipaux	33 %	24,5 % *

NOTE : Les données pour le Québec concernent les institutions provinciales

Observatoire de la parité entre les hommes et les femmes, chiffres de l'année 2004 - Conseil du statut de la femme, chiffres de l'année 2004

* Chiffres de l'année 2003

• • • 8 mars, Journée internationale de la femme

Depuis la première manifestation en faveur du droit de vote des femmes en 1909, la Journée internationale de la femme est soulignée partout dans le monde le 8 mars de chaque année. Au Québec comme en France, les groupes de femmes, les syndicats et les groupes communautaires manifestent annuellement sur des sujets tels que la lutte contre la discrimination, les revendications sociales et économiques ou encore les conditions de travail.

Plus de renseignements : www.journeedelafemme.com

On notera une différence significative entre la France et le Québec : au Québec, depuis le début des années 90, le taux de chômage des hommes est supérieur au taux de chômage des femmes, contrairement à la France.

Les femmes sont également plus touchées par la précarité et les emplois à temps partiel que les hommes. C'est près d'une femme sur trois qui occupe un emploi à temps partiel en France et au Québec. En termes de revenu, les

Les femmes en chiffres

	France	Québec
Part des femmes dans la population active	46 % (2003)	46,4 % (2004)
Écart de salaire entre hommes et femmes (sur la base du travail à plein temps)	21 % (2002)	32,9 % (2001)
Taux de femmes travaillant à temps partiel	30,1 % (2004)	27,9 % (2001)
Temps hebdomadaire consacré aux travaux ménagers et soins aux enfants	4H13 (contre 2H16 pour les hommes) (2001)	4H52 (contre 2H59 pour les hommes) (1998)
Taux d'emploi	56,7 % (2004)	55,5 % (2004)

INSEE, Chiffres clés de l'égalité entre hommes et femmes, gouvernement français, 2004 - Bureau de la Statistique du Québec - Statistiques Canada

... Chapeau les filles !

Qu'elles soient mécaniciennes, techniciennes en aéronautique, travailleuses forestières ou physiciennes, force est de constater que les femmes doivent encore se battre pour intégrer les métiers dits traditionnellement masculins. Malgré des avancées intéressantes dans différents secteurs, il reste du chemin à parcourir pour faire évoluer les mentalités et obtenir dans certaines catégories professionnelles une représentation féminine atteignant au moins le tiers de la main d'œuvre. L'OFQJ s'est toujours attaché à soutenir les projets de formation professionnelle conduisant à l'exercice d'un métier, mais se devait de souligner plus particulièrement le courage et la persévérance de celles qui optent pour une carrière sortant des sentiers battus.

Le concours « Chapeau les filles ! », organisé par le ministère de l'Éducation du Québec, fêtait en 2005 sa 10^e édition. Il vise à valoriser le parcours scolaire de femmes n'hésitant pas à s'épanouir à travers une formation inédite, tout en se confrontant à bon nombre de stéréotypes ou lieux communs.

L'OFQJ, partenaire de la première heure du concours, récompense chaque année 4 jeunes femmes parmi la trentaine de lauréates du concours, étudiantes en formation professionnelle au secondaire ou en formation technique au collégial. Chacune d'entre elles découvrent ainsi leur métier en version française par une intégration en milieu de travail ou par l'organisation d'un séjour thématique correspondant à leurs attentes. Le concours est ouvert à toutes les régions du Québec et comprend également un volet universitaire, « Excele Science », dans les domaines des sciences ou du génie. La diversification des choix de carrière ainsi que l'insertion en emploi des femmes constituant des enjeux sociaux importants, on évoque la création possible d'un concours similaire en France.

Plus de renseignements : www.meq.gouv.qc.ca/chapeau/

En savoir plus...

En marche vers l'égalité...

FRANCE

- 1907 : la loi du 13 juillet accorde aux femmes la libre disposition de leur salaire.
- 1944 : par une ordonnance, Charles de Gaulle donne le droit de vote aux femmes qui voteront pour la première fois en 1945.
- 1946 : le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines est désormais inscrit dans le préambule de la Constitution.
- 1947 : première femme ministre, Germaine Poinso-Chapuis, ministre de la Santé publique et de la Population.
- 1965 : loi du 13 juillet qui modifie la *loi sur le mariage* : les femmes peuvent désormais gérer leurs biens seules et exercer une activité professionnelle sans l'accord de leur mari.
- 1967 : *loi Neuwirth* du 28 décembre qui légalise la contraception.
- 1970 : le congé maternité est indemnisé à 70 % par l'Assurance maternité.
- 1975 : *loi Veil* qui légalise l'interruption volontaire de grossesse (remboursé à partir de 1982).
- 1983 : - *loi Roudy* qui établit l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- *loi Génisson* du 9 mai 2001 sur l'égalité professionnelle entre hommes et femmes.
- 1992 : loi du 2 novembre qui condamne le harcèlement sexuel dans le monde du travail.
- 2000 : *loi relative à l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives* (principe de parité politique acquis depuis 1999 par la réforme constitutionnelle du 28 juin). actualise et renforce la loi de 1983.
- 2005 : loi Ameline du 12 mai relative à l'égalité salariale entre les hommes et les femmes.

Plus de renseignements : www.femmes-egalite.gouv.fr

Des femmes...



Claudie Haigneré

Née en 1957, rhumatologue, spécialiste en médecine aéronautique, Docteure ès-sciences, Claudie Haigneré devient, en 2001, la première astronaute française à voler à bord de la *Station spatiale internationale* (SSI). En 2002, sa carrière prend un virage politique : elle est nommée ministre déléguée à la Recherche et aux Nouvelles technologies, et en avril 2004, ministre déléguée aux Affaires européennes jusqu'en avril 2005.

En savoir plus...

...l'histoire des combats féminins

QUÉBEC

- 1918 : les femmes canadiennes obtiennent le droit de vote aux élections fédérales.
- 1940 : les femmes québécoises obtiennent le droit de vote au niveau provincial.
- 1954 : loi 16 qui met fin à l'incapacité juridique des femmes mariées.
- 1968 : adoption de la *Loi sur le divorce*.
- 1969 : adoption de la *Loi sur l'aide sociale* qui permet aux femmes chefs de famille monoparentale de percevoir des allocations.
- 1969 : la contraception est légalisée.
- 1975 : adoption de la *Charte des droits et libertés de la personne* qui interdit officiellement toute discrimination fondée sur le sexe.
- 1981 : loi 89 modifiant le Code civil. L'égalité entre les conjoints est reconnue.
- 1982 : modification de la *Charte des droits et libertés de la personne* pour interdire les discrimination en raison d'un état de grossesse et interdiction de toute forme de harcèlement.
- 1983 : les agressions sexuelles et le viol entre époux sont reconnus par le Code criminel.
- 1988 : l'avortement est légalisé.
- 1989 : *Loi favorisant l'égalité économique des époux*.
- 1996 : *Loi sur l'équité salariale*.
- 2001 : loi 143 portant sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics.

Plus de renseignements : www.scf.gouv.qc.ca

...hors du commun



Julie Payette

Née en 1963 à Montréal, ingénieure électricienne et informatique, Julie Payette est astronaute en chef à l'*Agence spatiale canadienne*, pilote et première canadienne à travailler à bord de la *Station spatiale internationale* (SSI). En 1999, elle prend part à la mission STS-96 à bord de la navette spatiale *Discovery*. Pianiste, soprano soliste et choriste de formation, elle a chanté avec le chœur symphonique de chambre de l'orchestre de Montréal.

écarts sont encore importants. En moyenne, à compétences égales, une femme gagne les trois quarts du salaire d'un homme. Ces inégalités sont parfois dues au retrait momentané ou partiel du marché du travail pour des raisons de maternité ou de responsabilités familiales.

Les gouvernements interviennent pour favoriser l'équité salariale (la loi Génisson de 2001 en France et la Loi sur l'équité salariale de 1996 au Québec). Ces lois lancent un message clair : la valeur du travail des femmes doit désormais être rendue visible et reconnue en éliminant les préjugés sexistes encore bien enracinés dans les pratiques salariales, en interdisant, en particulier, la discrimination salariale fondée sur le sexe.

On constate aussi une faible représentation des femmes dans la vie politique.

Une particularité française : les femmes sont mieux représentées au niveau des institutions européennes qu'au niveau national. Elles représentent 43,6 % des députés français du Parlement européen (2004). Quant au Québec, sur la scène canadienne, les femmes sont sous représentées par rapport au niveau provincial. Elles sont 26,7 % à la Chambre des communes (2004).

Loisirs et styles de vie

Le temps libre s'est fortement accru ces dernières décennies, et plus encore en France avec les politiques de réduction du temps de travail. Les mentalités ont accompagné ces transformations car les individus souhaitent consacrer plus de temps à leur épanouissement personnel. Ceci s'est traduit par une explosion des offres de produits et services de loisir et une augmentation de la part du budget des ménages pour ces activités.



Le cinéma, l'une des sorties préférées des jeunes.

Les loisirs

Les loisirs à domicile ont fortement augmenté grâce à la multitude d'équipements disponibles : équipement de cinéma pour la maison, audio et vidéo, lecteurs DVD, ordinateurs...

Que ce soit en France ou au Québec, la durée moyenne d'écoute de la télévision dépasse les 3 heures par jour. Les outils de communication tels que le téléphone portable, l'ordinateur ou encore l'Internet, ont su profiter de cette tendance en proposant à leurs utilisateurs des services de loisir : jeux, discussions en ligne (*chat*), courrier électronique, etc.

D'autres activités prennent un nouvel essor : le bricolage, le jardinage avec le renouveau de l'art du jardin, mais aussi les pratiques liées aux sciences.



Un café parisien.

Les Français se distinguent par leur goût prononcé pour la gastronomie. Un quart des Français se rend au restaurant par plaisir, au moins une fois par semaine. En revanche, la fréquentation des cafés, si typique de la vie française, est une des rares activités qui ait régressé depuis une vingtaine d'années. Mais si la fréquentation des cafés traditionnels a diminué, le nombre de bars à ambiance musicale a explosé. On en comptait 400 en 1990. Aujourd'hui, il en existe plus de 5 000 !

Les pratiques sportives

Avec l'accroissement de l'importance accordée à la forme physique, le sport est devenu un loisir autant qu'une hygiène de vie. Il répond aujourd'hui à une recherche d'un certain bien-être, et non plus à un désir de performance. Le sport est avant tout un moyen de passer un moment agréable en famille ou entre amis.



Le cyclisme, un sport proche de la nature.

Les Français privilégient les sports permettant un contact avec la nature : bicyclette, natation, randonnée ou encore ski alpin. Parmi les sports pratiqués au sein de fédérations sportives, le football (soccer) arrive en tête, suivi par le tennis, le judo, l'équitation et le basket-ball.

Les Québécois apprécient également les activités de plein air : course à pied, marche et bicyclette connaissent un succès sans précédent. En hiver, nombreux sont ceux qui pratiquent le ski de fond, le ski alpin, les promenades en raquettes ou en motoneige. Le sport le plus populaire du Québec reste bien sûr le hockey, qui a le même statut que le football en France.



Les deux sports les plus populaires : le football en France et le hockey au Québec.

En France comme au Québec, les sports extrêmes (vol libre, rafting, surf, etc.) ont de

• • • *Les jeunes et la culture*

Ce qui distingue avant tout les jeunes de leurs aînés, ce ne sont pas tant les pratiques culturelles, puisqu'ils sont de gros consommateurs d'activités culturelles, mais plutôt les choix dans chacun des différents domaines. En effet, les 15-35 ans sont plus mobiles, plus tolérants et plus ouverts aux diversités culturelles que leurs aînés. Ils ont également une approche plus étendue de la culture, qui n'hésite pas à englober les médias. Ils ont une nette préférence pour les supports audiovisuels plutôt que les supports écrits. Contrairement aux idées reçues, les jeunes ne sont pas de gros « télévores » et regardent généralement moins la télévision que leurs aînés. Leur fréquentation des salles de cinéma est par contre beaucoup plus importante. Les 15-24 ans sont plus de 90 % à s'y rendre chaque année !

plus en plus d'adeptes, notamment chez les jeunes de moins de 35 ans.

Le plaisir de la fête

Si les Français et les Québécois se rejoignent sur un point, c'est bien sûr celui du plaisir de faire la fête.

De part et d'autre, on aime se réunir et les occasions ne manquent pas, comme en témoigne chaque année la panoplie de festivals qui ont lieu de chaque côté de l'Atlantique.

Parmi les plus populaires au Québec, on trouve le célèbre *Carnaval d'hiver de Québec*, le *Festival international d'été de Québec*, le *Festival international de jazz* et le *Festival d'humour « Juste pour rire »* à Montréal, ou encore le *Festival mondial des cultures* à Drummondville.



Le Festival international de jazz, à Montréal.

En France, les festivals d'Avignon, d'Aix-en-Provence, d'Antibes, et les manifestations musicales telles que *Les Francololies*, *Le Printemps de Bourges* ou encore *Les Eurockéennes de Belfort*, rythment les saisons. *Paris plage*, nouveau rendez-vous estival des Parisiens, a su s'imposer en peu de temps comme une manifestation incontournable. Au cours de l'été 2004, près de 3 millions de personnes ont profité des étendues de sable et des installations sportives disposées le long des quais de Seine.

Taux de participation à certaines activités culturelles

	France	Québec
Aller au cinéma	53 %	75,5 %
Aller au théâtre	16 %	24,2 %
Voir un spectacle de danse	12 %	13,9 %
Aller à un concert	25 %	13,7 %
Voir un monument historique	46 %	40,4 %
Visiter un musée	29 %	41,7 %
Écouter de la musique	75 %	90 %
Lire un quotidien	44 %	65,5 %
Lire un livre	61 %	59,2

Médias

Le développement des médias ne cesse de croître en France et au Québec. Au-delà des enjeux économiques, les médias ont aussi un rôle important dans la promotion de la Francophonie.

Depuis plusieurs années déjà, on assiste à de forts mouvements de concentration dans les secteurs de l'audiovisuel et de la presse, et à l'internationalisation des groupements médias.

► La télévision

La télévision est un média qui a fortement évolué et qui continue sa transformation, en raison de l'apparition de nouveaux canaux de diffusion. Après les chaînes hertziennes, le câble et le satellite, la télévision numérique est en plein essor et la télévision via l'Internet commence à prendre du terrain. Le nombre de chaînes et de programmes s'en trouve ainsi multiplié.

En France, depuis la loi de 1986, l'ensemble du secteur de la télévision (ainsi que la radio) est placé sous l'autorité d'une instance de régularisation : le *Conseil supérieur de l'audiovisuel* (CSA). Il attribue les autorisations d'émettre aux opérateurs privés, vérifie la bonne application des lois et des cahiers des charges et nomme les directeurs des groupes publics.

Le paysage audiovisuel français compte 7 chaînes hertziennes (4 chaînes publiques nationales du groupe *France télévision* : *France 2*, *France 3*, *France 5* et la chaîne culturelle franco-allemande *Arte*) et 3 chaînes privées nationales : *TF1*, *M6* et *Canal Plus* (chaîne payante). Il existe également plus de vingt chaînes câblées nationales ou

locales ainsi qu'un bouquet satellite aux chaînes innombrables, partagé entre deux concurrents, *Canal Satellite* et *TPS*. *TV5* et *Canal France international* (CFI) complètent le dispositif de l'action audiovisuelle extérieure de la France. En 2004, la France s'est dotée de la *Télévision numérique terrestre* (TNT), qui permet aujourd'hui à tous les français de recevoir gratuitement 18 chaînes en qualité numérique (image et son de très haute qualité).

Au Québec, le *Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes* (CRTC) est chargé de réglementer les réseaux de radiodiffusion et de télécommunications du Canada. Organisme indépendant, il rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre du Patrimoine canadien.

Au Québec, le réseau généraliste propose 29 chaînes. Parmi ces chaînes, 26 sont francophones, regroupées en 4 réseaux : *Radio-Canada*, *Télé-Québec*, *TVA* et *TQS*. Les 3 chaînes anglophones sont *CBC*, *CFCF* (CTV) et *Global Quebec*. À cela s'ajoute une chaîne multiculturelle : *CH Horizon*. Le paysage audiovisuel est complété par 16 canaux spécialisés de langue française (chaînes thématiques), un canal de TV payante (*Super Écran*) et deux canaux de télévision à la carte (*Canal Indigo* et *Vu !*).

Au Québec, les chaînes commerciales s'interrompent toutes les 7 minutes pour 3 minutes de publicité. Regarder un film au Québec prend donc beaucoup plus de temps qu'en Europe !

► La radio

Globalement, l'accroissement du nombre de chaînes de TV au cours des dernières

années n'a pas eu d'effet sensible sur l'écoute de la radio.

En France, l'autorisation en 1982 des « radios libres » a été une date importante dans l'histoire des médias. Elle est à l'origine d'un nouveau type de relation entre les stations et leurs auditeurs, fondé notamment sur le partage d'un centre d'intérêt ou l'interactivité. La musique est devenue la motivation principale de l'écoute de ces radios, et les radios commerciales concurrencent fortement les stations généralistes.

Le service public, *Radio France*, se compose de 53 stations (*France Info*, *France Culture*, *France Inter*, etc.) ainsi que de deux radios complétant le dispositif extérieur de la France : *Radio France outre-mer* (RFO) et *Radio France International* (RFI). Le secteur privé est composé de 3 radios généralistes : *RTL*, *Europe 1* et *Radio Monte Carlo*, et d'une multitude de stations thématiques, généralement musicales.

Au Québec, il existe deux grands réseaux nationaux : l'un public, *Radio-Canada*, l'autre privé, *Radiomédia*. Un mouvement de concentration se manifeste chez les autres stations. Si les radios marginales des années soixante ont été commercialisées, l'apparition progressive de radios communautaires (associatives) dans l'ensemble du Québec a su préserver une certaine démocra-

tisation des ondes. Sur les 870 radios et télévisions captées au Québec, 77 % sont francophones, 13 % anglophones et 8 % sont bilingues ou multilingues.

► La presse

Les Français ne sont pas de grands lecteurs de quotidiens en comparaison de leurs homologues québécois. Les quotidiens nationaux français les plus connus sont *Le Monde*, *Le Figaro*, *Libération* et *Le Parisien/Aujourd'hui*. Tous font face à des difficultés de renouvellement de leur lectorat.



Journaux français.

La presse quotidienne régionale se porte mieux : 409 titres sont répartis sur le territoire, dont l'un, *Ouest - France*, détient le plus gros tirage de France (780 000 exemplaires par jour).

La lecture des quotidiens est plutôt faible et marquée par un recul de la lecture régulière.

• • • Voir la vie en vert

De plus en plus, Français et Québécois réalisent la richesse de leurs écosystèmes et de leurs patrimoines. Cette quête d'authenticité se traduit par le fort développement de l'écotourisme, ou tourisme vert, qui consiste à observer et apprécier la nature et les cultures traditionnelles dans leur milieu naturel. Outre le phénomène de mode, il s'agit d'un vrai mouvement qui s'installe en profondeur, répondant, d'une part, aux demandes des touristes, et permettant, d'autre part, le développement local des communautés d'accueil et la protection des zones naturelles.

Les quotidiens nationaux ont été les plus touchés. Les jeunes sont de moins en moins concernés (1 sur 5 lit la presse quotidienne parmi les 15-25 ans, alors que chez les plus de 60 ans, 1 sur 2 lit un quotidien). Les quotidiens sont donc confrontés en France à un problème de renouvellement de leur audience.

La presse gratuite a fait son apparition en 2001 au Québec et début 2002 en France. Au Québec, les principaux gratuits sont distribués dans le métro : *Métro* du Groupe Transcontinental et *Le 24 heures* de Quebecor. En France, *Métro* et *20 minutes* se partagent le marché bien qu'il existe des gratuits régionaux, tels que *Marseille Plus*.

Le succès des gratuits s'explique par l'autofinancement grâce aux revenus de la publicité et par le mode de distribution (le journal va au lecteur et non l'inverse). De plus, le traitement de l'information, synthétique, neutre et accompagné d'informations pratiques, répond aux nouveaux modes de consommation et aux nouveaux modes de lectures répandus par l'Internet.



Journaux québécois.

Les Québécois disposent de 12 quotidiens dont huit à l'extérieur de Montréal, et deux anglophones. À Montréal, *Le Journal de Montréal* et *La Presse*, et à Québec, *Le Soleil* et

Le Journal de Québec possèdent les plus gros tirages (environ 200 000 exemplaires par jour).

Le quotidien indépendant *Le Devoir*, seul journal national, mais à faible tirage (35 000 en semaine et 55 000 le week-end), joue un rôle d'information important. En région, 181 hebdomadaires (dont 90 % sont gratuits) complètent l'information nationale. Les hebdomadaires culturels urbains *Voir*, *Ici*, *Hour* et *The Mirror* sont disponibles gratuitement.

Dans le domaine de la lecture de magazines, les Français font figure d'exception, ils en sont les plus gros consommateurs au monde. Ils en lisent près de 7 par mois en moyenne ! Il faut dire que l'offre est très diversifiée : plus de 3 000 titres sont disponibles en kiosque, et près de 300 nouveaux titres apparaissent chaque année sur le marché. En 20 ans, les ventes ont progressé de 65 % !

La presse spécialisée et les magazines d'information générale les plus connus sont *Le Point*, *L'Express*, *Le Nouvel Observateur* et *Paris-Match*. Les Québécois lisent surtout *L'actualité*, bimensuel d'information générale, l'hebdomadaire *Les Affaires*, et *Châtelaine*, magazine féminin. La presse féminine est de plus en plus diversifiée avec, d'une part, les généralistes, et de l'autre, les thématiques (art, déco, cuisine, mode, etc.). La presse masculine se transforme : les magazines font évoluer leurs contenus vers des sujets plus large qu'auparavant, au même titre que la presse féminine : relations au travail, loisir, mode, bien-être, etc. Les hommes restent aussi les principaux lecteurs de presse sportive et de presse technologique. L'évolution démographique a provoqué la régression des titres jeunesse et l'explosion des titres consacré aux seniors (*Pleine Vie*, *Bel Âge*, etc.). Les magazines TV occupent toujours la première place des audiences.

